

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

RELEVÉ DE DECISIONS

Suite à la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 22 novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

Mathieu ANDRÉ, Pierre-Henri CHANAL, Elodie EMENT, Philippe LOMBARDO, Serge VALLOS, Agnès GOLFIER, Sébastien DUMEZ, Florian THIBON, Sharon ARSAC

Membres absents ou excusés :

Françoise HERPIN

Procurations :

Françoise HERPIN a donné procuration à Pierre-Henri CHANAL

Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal a désigné Sharon ARSAC comme secrétaire de séance.

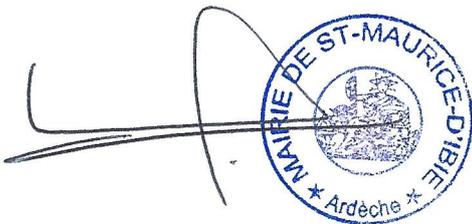
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

- 01-27-11-2024 Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées
- 02-27-11-2024 Approbation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau
- 04-27-11-2024 avenant au contrat de prévoyance de la Mutuelle Nationale Territoriale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté, par 4 abstentions, 3 contre et 3 pour (la voix du Maire étant prépondérante) la délibération suivante :

- 03-27-11-2024 Approbation du rapport sur l'artificialisation des sols

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 03 décembre 2024 et publié ce même jour.



Pierre-Henri CHANAL
Maire